Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Mercredi 6 Chaouel 1447
25 Mars 2026

N° 35

42ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Constitution de Sociétés
Sociétés communautaires **760**
Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **761**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce **763**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Constitutions **768**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **768**
Avis aux créanciers **772**
Convocations
Sociétés anonymes **773**
Actes Administratifs
Avis au public **774**
Divers
Avis au public **776**

CONSTITUTION DE SOCIETES

Sociétés communautaires

Avis au public

La dénomination sociale de la société communautaire : La société communautaire locale Horizons agricultures

Catégorie de société : Locale

Le montant du capital social de la société disponible pour la souscription : 5000.00 dt

Adresse du siège social : Elkhadhra Kairouan sud

Sujet d'activité de société : Valorisation et développement des services agricoles.

La période désignée pour la société : 99 ans

Date de dépôt du projet de statuts types : 24/02/2026

Nombre d'actions nominales à souscrire : 25

Valeur nominale des actions : 200.00 dt

L'établissement bancaire, la succursale régionale de l'établissement bancaire : Banque de Solidarité Tunisienne - Agence de Kairouan

Période de souscription ouverte : Du 01/04/2026 au 30/04/2026

Les privilèges attribués conformément aux statuts types de la société : Oui

Accord des conditions d'admission aux assemblées générales et d'exercice du droit de vote : Oui

Accord sur les modalités de répartition des excédents et de constitution de l'épargne : Oui

Convocation à l'assemblée générale constitutive : Sur la plateforme

Lieu de l'assemblée générale constitutive

Liste des fondateurs :

Nom et prénom :

Abdejlil Talbi : Délégation Kairouan Sud, Gouvernorat Kairouan; Adresse Elkhadhra.

Anwar Talbi : Délégation Kairouan Sud, Gouvernorat Kairouan; Adresse Elkhadhra.

Abdelhalim Talbi : Délégation Kairouan Sud, Gouvernorat Kairouan; Adresse Elkhadhra.

2026S00388SODB1

Avis au public

Raison sociale : Société Citoyenne Locale "El ezdihar" pour les productions agricoles

Type de société : Locale

Capital social souscriptible : 5 000,00 DT

Adresse du siège social : Cité awled yaakoub kébili nord

Objet social : Production animale, culture des fourrages et des légumes.

Durée de la société : 99 ans

Date de dépôt du projet de statuts : 23/01/2026

Nombre de parts nominatives : 10

Valeur nominale de la part : 500,00 DT

Institution bancaire : Banque Tunisienne de Solidarité (BTS) - Agence de Kébili

Période de souscription : Du 29/01/2026 au 28/02/2026 avec prolongation jusqu'à 20/04/2026

Avantages prévus : Oui (selon les statuts types)

Conditions d'accès aux AG : Acceptées (droit de vote et présence)

Distribution des excédents : Acceptée (selon les conditions de réserves et surplus)

Convocation à l'AG constitutive : Via la plateforme numérique

Lieu de l'AG constitutive : (Non spécifié dans le document).

Liste des Fondateurs :

Nom et Prénom :

Khaiifa Hlel : Délégation Kébili Sud ; Gouvernorat Kébili; Adresse : Cité awled yaakoub, Kébili Sud

Khaled Ben hadej : Délégation Kébili Sud ; Gouvernorat Kébili; Adresse : Cité awled yaakoub, Kébili Sud

Abdelkarim Hlel : Délégation Kébili Sud ; Gouvernorat Kébili; Adresse : Cité awled yaakoub, Kébili Sud.

2026X00403SODB1

Avis au public

Dénomination sociale de la société communautaire : Société Communautaire Régionale «El Ouaha»

Catégorie de la société : Régionale

Montant du capital social souscriptible : 10 000 DT

Adresse du siège social : El Bargouthia - Kébili

Objet de l'activité : Stockage de dattes et vente hors saison

Durée de la société : 99 ans

Date de dépôt du projet de contrat constitutif type : 16/02/2026

Nombre de parts sociales nominatives à souscrire : 15

Valeur nominale de la part : 666,67 DT

Institution bancaire : Banque Tunisienne de Solidarité (BTS) - Kébili

Période de souscription : Du 01/04/2026 au 15/04/2026

Avantages prévus par le contrat constitutif type : Oui

Approbation des conditions d'admission aux assemblées générales et droit de vote : Oui

Approbation des conditions de répartition des excédents et de constitution des réserves : Oui

Convocation à l'Assemblée Générale Constitutive : Via la plateforme numérique.

2026400989SODB1

Avis au public

Dénomination sociale de l'entreprise communautaire : Société communautaire régionale "Tarawen El Ekhwa"

Forme juridique : Régionale

Montant du capital social ouvert à la souscription : 10 500,00 dinars

Adresse du siège social: 23 Rue glycine le Bardo, Tunis

Objet de l'activité de la société: Services d'hébergement et restauration

Durée de la société : 99 ans

Date de dépôt du projet de statuts types: 07/02/2026

Nombre de parts sociales à souscrire: 15

Valeur nominale des parts: 700,00 dinars

Etablissement bancaire (agence régionale) : Banque Ettijari - Agence du Bardo

Période de souscription : Du 27/03/2026 au 01/04/2026

Avantages spécifiques tels que prévus dans les statuts types : oui

Accord sur les conditions d'acceptation des souscripteurs et l'exercice du droit de vote : oui

Accord sur les conditions liées à la répartition des excédents et à la constitution des réserves : oui

Convocation à l'assemblée générale constitutive : Via la plateforme

Lieu de l'assemblée générale constitutive

LISTE DES FONDATEURS :

Nom et Prénom :

Mohamed Momtez Riahi : Délégation Le Bardo, Gouvernorat Tunis, Adresse 23, rue Glycine le Bardo

Mohamed Zakaria Belgaid : Délégation Le Bardo, Gouvernorat Tunis, Adresse 16, Rue Abderrahmen Mami le Bardo.

2026400990SODB1

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

AVIS AUX CREANCIERS

Société du Lac des Activités de Loisirs - En liquidation

Société Anonyme

Au capital de 913.005,138 Dinars

Siège social : Club nautique, les Berges du Lac, 1053, la Marsa - Tunis

Identifiant unique (RNE) : 1510506T

Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 06 janvier 2026 dont le procès-verbal a été enregistré à la Recette d'enregistrement des actes de sociétés de Tunis 1er bureau le 07/01/2026 sous le numéro 174 et déposé au registre national des entreprises le 12/01/2026, il a été décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation volontaire.

Monsieur Mohamed Sami Zarrouk, gérant de la société MSZ Consulting, a été désigné en qualité de liquidateur.

Siège de la liquidation : le siège de la liquidation est fixé au siège de la société sis au Club nautique, les Berges du Lac, Tunis.

En application des dispositions légales en vigueur, les créanciers de la société sont invités à déclarer leurs créances, accompagnées des pièces justificatives, auprès du liquidateur, à l'adresse susmentionnée.

Délai de déclaration : Trente (30) jours à compter de la publication du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne (JORT).

Modalités : Les déclarations doivent être déposées contre récépissé au siège de la liquidation.

2026R00817SANB2

Notice aux actionnaires

Augmentation du capital

Notice d'information

Augmentation de capital en numéraire

SOCIETE TPR GLASS SA

Société anonyme

Au capital de : 13 000 000 Dinars

Identifiant Unique : 1704023D

Dénomination de la société : TPR GLASS SA

Forme juridique : Société anonyme

Capital social : 13 000 000 dinars

Siège social : 2 Rue Habib Thameur 9000 Béja

Augmentation de Capital : suivant l'assemblée générale extraordinaire du 6 février 2025 enregistré à la recette des finances 18 Arbi Zarrouk Béja en date du 18/03/2026, Enregistrement n°26502063, quittance n° 11018068, il a été décidé d'augmenter le capital social en numéraire de 2 850 000 Dinars par l'émission de 28 500 actions nominatives de 100 Dinars chacune à libérer totalement à la souscription portant ainsi le capital actuel de 13 000 000 Dinars à 15 850 000 Dinars.

Cette augmentation est réservée à la société Tunisie Profilés Aluminium «TPR», avec suppression du droit préférentiel de souscription. Elle sera réalisée par compensation de créances certaines, liquides et exigibles.

La souscription devra être exercée par ladite société dans un délai de 15 jours à partir de la parution de la présente notice au JORT, avec la possibilité de la clôture anticipée de la souscription.

Un exemplaire du P.V. a été déposé provisoirement au registre national des entreprises le 23/03/2026 sous le n°202627022.

2026R00827SANB2

Augmentation de Capital

La Société de gestion de la Technopôle Sidi Thabet, société anonyme au Capital de 6 139 900 dinars

Siège social : Sidi Thabet 2020 - Ariana

MF : 1062122J/A/M/000

En vertu du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 16 décembre 2025 enregistré à la recette des finances de Sidi Thabet, le 26 janvier 2026 sous le numéro 26700106, et enregistré au RNE le 19 mars 2026.

Il a été décidé à l'unanimité des membres présents ou représentés d'augmenter le capital de la société de gestion de 1 300 000 DT pour le porter de 6 139 900 dinars à 7 439 900 DT, et ce, par l'émission de 13 000 actions nouvelles aux conditions suivantes :

Mode d'augmentation : augmentation en numéraire par création de 13 000 nouvelles actions de 100 dinars chacune à souscrire par les actionnaires de la Société au prorata de leur participation.

- Prix d'émission : le prix d'émission est égal à 100 dinars soit l'équivalent de la valeur nominale de l'action.

- Délai de souscription : quatre-vingt-dix jours (90 jours) à partir de la date de l'annonce au Journal Officiel de fa République Tunisienne.

- Libération du capital : libération totale du capital à libérer dans un délai maximal de quarante cinq jours (45 jours) à partir de la date de clôture de la souscription.

Si les souscriptions réalisées n'atteignent pas la totalité de l'augmentation du capital social :

- montant de l'augmentation du capital social peut être limité au montant des souscriptions sous condition que celui-ci atteigne les trois quarts au moins de l'augmentation décidée,

- Les actions non souscrites peuvent être totalement ou partiellement redistribuées entre les actionnaires.

Le versement du capital libéré se fait dans le compte n° 14016016300700303075 ouvert à la BH Banque.

2026400975SANB2

Réalisation de l'augmentation de capital social

Société " SIBTEL " SA

Au capital de 5.040.000d000

Siège social : Maison du Banquier Avenue Kheireddine Pacha Cité Ennassim 1002 Tunis

Identifiant unique au registre national des entreprises n°: 0719308

Matricule CNSS : 00143445-79

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 20 novembre 2025 enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés 1er bureau de Tunis le 21 novembre 2025 quittance 8887 sous le n°25504017 a été décidé l'augmentation du capital pour le porter de cinq cent millions quarante mille dinars (5040.000d000) à dix neuf millions quarante mille dinars (19.040.000, d000) par la création de 140.000 actions nouvelles de 100d000 chacune.

En vertu du procès-verbal du conseil d'administration tenue le 23 janvier 2026 enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés 1er bureau de Tunis le 12 mars 2026 quittance 2562 sous le n°26800966 a été décidé de limiter l'augmentation du capital au montant de la souscription faite dans la limite de treize millions neuf cent trente trois mille cent dinars (13.933.100d000) par la création de 139.331 actions nouvelles de 100d000 chacune pour porter le capital social de cinq cent millions quarante mille dinars (5040.000d000) à dix huit millions neuf cent soixante treize mille cent dinars (18.973.100d000) et la mise à jours de l'article 6 des statuts.

La déclaration de versement et de souscription relative à ladite augmentation du capital a été reçu par Madame le receveur de la recette de l'enregistrement des actes de sociétés 1er bureau de Tunis en date du 13 mars 2026 enregistrée le même jour sous le n°26801011 quittance 2626.

Le projet d'augmentation du capital a été déposé au registre national des entreprises sous le n°2025181842 effectué à la date du 25/11/2025 suivant le récépissé de dépôt n°14056.

Le capital est ainsi porté de 5040.000d000 à 18.973.100d000 et l'article 6 des statuts est modifié en conséquence.

2026400980SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

SOCIETE MASMOUDI DE PROMOTION IMMOBILIERE

SARL AU CAPITAL 200 000 DINARS

SIEGE SOCIAL : RESIDENCE YESMINE APP S 2 TUNIS

MF : 815452F/A/M/000

Suivant le procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 13/02/2026 enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés à Sfax en date du 17/02/2026, quittance n°M001173, enregistrement n°26101112 dont un dossier de modification a été déposé au RNE le 27/02/2026. Les décisions prises sont :

- Approbation de clôture des travaux de liquidation et rapport du liquidateur

- Approbation du partage des immobilisations financières de la société.

- Quitus du liquidateur

- Approbation de fermeture de la société et son irradiation de RNE.

2026X00392SRLB2

SOCIETES COMMUNAUTAIRES

Prolongation du délai de souscription

En vertu du procès-verbal de la réunion daté du 07 mars 2026 et signé le 18 mars 2026, les fondateurs de la Société Civile Locale "Al Metayer" ont décidé de prolonger le délai de souscription au capital de la société du 27 février 2026 jusqu'au 10 avril 2026.

2026X00404SODB2

Prolongation du délai de souscription

En vertu du procès-verbal de la réunion daté du 8 mars 2026 et signé le 17 mars 2026, les fondateurs de la Société Civile Locale "Al Mahroussa" de Services ont décidé de prolonger le délai de souscription au capital de la société du 28 février 2026 jusqu'au 15 avril 2026.

2026X00405SODB2

AUTRES SOCIETES

Avis de dissolution

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société civile immobilière Le Retour, I.U

1819665/S, Siège social 48 rue Emir Abdelkader Mutuelle ville Tunis, du 27 octobre 2025, enregistré à la recette des finances Cité Mahrajène le 28 janvier 2026 (quittance n°M005408 enregistrement n°26500424) déposé à RNE le 12 mars 2026, les associés ont décidé à l'unanimité de dissoudre la société ont nommé son gérant Mr Selim Loukil comme Liquidateur.

2026400971SODB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé signé le 03/03/2026 enregistré à la recette des finances de Grombalia le 10/03/2026 (n° 26201217 reçu n° M027929), KHALED OMRI a cédé la totalité de fonds de commerce destiné à la vente des vêtements prêt-à-porter exploité au local sis à la rue de Bach Hanba et Najh Nacer Grombalia en faveur d'Abd Waheb Khouildi, non inscrit au registre national des entreprises.

Toutes les oppositions doivent être faites entre les mains de l'acquéreur à son adresse au Nwel Grombalia dans 20 jours à partir de la publication de cet avis.

Cette vente a été publiée au journal Assabah le 12/03/2026.

2026R00803FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Conformément au contrat de vente d'un fonds de commerce signé le 05/03/2026 et enregistré à la recette des finances Yesminette le 06/03/2026 sous le numéro 8387552 et reçu numéro M014161, M. Akram Al-Abidi, carte d'identité nationale n° 07200280, en son nom et au nom de Mme Wasila Al-Abidi, carte d'identité nationale 02223667, a vendu à M. Mohamed Radi Khaled carte d'identité nationale 00298628, l'intégralité du fonds de commerce nommé "Café Tohfa", avec tous ses éléments matériels et immatériels, exploité comme café de première catégorie, situé au numéro 2 résidence Saif 2, rez-de-chaussée, lotissement de la nouvelle ville 3, rue de la République, Ben Arous.

Les oppositions peuvent être présentées auprès de l'acheteur concemant le fonds de commerce mentionné ci-dessus dans un délai de 20 jours à compter de la date de publication de cette annonce au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a été publiée dans les journaux Al-Sabah et Le Temps le 14 mars 2026.

2026R00806FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 9 mars 2026 enregistré à la recette des finances Quai Tarek Ibn Zied Bizerte le 10 mars 2026 sous le numéro 26200831 numéro de quittance M018612 Mr BENAISSA BEN KHADOUR BEN AMMAR titulaire de la C.I.N numéro 01374103 délivrée le 21/04/2009 a vendu à Mm ISLEM AMIRA BEN CHAABANE titulaire de la C.I.N numéro 11400797 délivrée le 16 mai 2015 la totalité du fonds de commerce restaurant exploité au local sis à place Kmaiss Tarnén Bizerte.

Les oppositions seront reçues par lettre recommandée avec accusé de réception au domicile de l'acheteuse Mm ISLEM AMIRA BEN CHAABANE sise à cité des oiseaux Kodia Bizerte et ce dans un délai de 20 jours qui suivent la publication de présent avis au journal officiel de la République Tunisienne.

Cet avis a été publié au Journal le Quotidien du mardi 17/3/2026.

2026R00807FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 20/02/2026 écrit par le maitre Kais Saidi avocat à la cour de cassation dont le cabinet situé à l'avenue Habib Bourguiba Colisée Chaoïchi Béja propriétaire de l'identification fiscal n° 993418/v enregistré à la recette des finances de Béja, le 23/02/2026 sous le n°26201435 quittance n° M012980 et a été publié dans le journal AL-CHOROUK le 27/2/2026 Monsieur Ahmed ben Hadi moumni a vendu à Mohamed ben khalifa Jbali le fonds de commerce du café et restaurant dans le local commercial Borj el gafsi sis à la route nationale Béja sud Béja.

Toutes oppositions doivent être adressées dans un délai maximum de 20 jours à compter de la date de publication du présent avis au JORT entre les mains de Maître Kais Saidi à son adresse à l'Avenue Habib Bourguiba Béja.

2026R00810FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé, rédigé par Maître Hammami Rym, Avocate, enregistré à la recette des finances Bir EL Kassaa, le 18/03/2026, quittance numéro M011778, numéro d'enregistrement 26200583 Madame Naghmouchi Rahma a vendu à Monsieur Mili Noureddine, la totalité du fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels exploité pour vente fruits secs et produit d'alimentation divers, sis à la Résidence Ennaser, local numéro 2, rez-de-chaussée, El mourouj 5. Toutes les oppositions doivent être adressées au bureau de maître Hammami Rym, Avocat, sis au 60 Avenue Barcelone, El mourouj 4, dans un délai de 20 jours à partir de la publication du présent avis au J.O.R.T.

Le présent avis a été publié aux journaux Achourouk et Le Quotidien du 24/03/2026.

2026R00814FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte enregistré à la recette de finance de Beni Khiar le 16/03/2026 sous le numéro 26200662, reçu n°

M14740, Mr kabil Salami, cin 06255313, a vendu à Mr Bassem Jlassi, cin 06447270 la totalité du fonds de commerce situé espace 2 Mars, Beni Khiar, exploité en un pressing à sec avec tous ses actifs corporels et incorporels. Les objections peuvent être adressées à l'acquéreur à l'adresse suivante : Rue Granata, Beni Khiar, dans un délai maximal de vingt jours à compter de la date de publication du présent avis au Journal officiel de la République Tunisienne.

Cet avis a été publié dans le journal Assahafa le 19/03/2026.

2026R00816FCCC2

Cession d'un fonds de commerce

Suivant un acte sous seing privé daté du 13/11/2025 enregistré à la recette des finances Grombalia le 14/11/2025 sous le numéro M117303, monsieur Sami Bouras CIN numéro 06486352 cède l'ensemble du fonds de commerce nommé "Marshmalow Gh Pâtisserie" constitué sur le local sis à l'avenue Elsselm Grombalia, avec ses éléments incorporels à madame Asma Abid CIN numéro 06387036.

Les oppositions légales seront reçues à l'adresse de l'éditeur de contrat maître Walid Bouras à Rue Mohammed V Grombalia Nabeul.

Un extrait de cette annonce a été publié aux quotidiens Echourouk et Le Quotidien du 25/03/2026.

2026R00818FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant contrat enregistré à la recette des finances Cité Azzouhour le 23/02/2026 quittance n°M013724 enregistrement n°26200366, Mme Sinda Bent Monji Ben Allala Ben Brahim, agissant pour son propre compte et celui de ses deux fils majeurs, Wael et Wiam Massoudi, en vertu d'une procuration, a vendu et transféré à Mr. Sami Ben Youssef Ben Béchir Jabali la totalité du fonds de commerce destiné pour tous types de commerce situé au n° 51 bis, rue Al-Mountaha, Cité 2, Tunis, avec tous ses éléments matériels et incorporels.

Les oppositions sont adressées à l'adresse du vendeur située au 17 rue du Goucase, Cité Azzouhour Tunis dans un délai de 20 jours à partir de la publication au JORT.

Cet article a été publié au journal le Quotidien du 14 Mars 2026.

2026R00824FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant contrat enregistré à la recette des finances Bab Souika le 29/05/2023 quittance n°M037593 enregistrement 23201500 Mr Samir Ben Abdelkader Ben Mohamed Zrig a vendu à Monsieur Mohamed Aymen Ben Asaad Ben Mahmoud Sghir totalité du fonds de commerce d'un local situé à la rue Halfaouine destiné seulement pour le commerce du poisson.

Les oppositions doivent être présentées au bureau de Maître Ahmed Laswad, situé au deuxième étage, Batha Bab Souika, n° 75, Tunis dans un délai de 20 jours à partir de la publication au JORT.

Cet article a été publié au journal Le Quotidien du 11 mars 2026.

2026R00825FCCC2

Cession d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte écrit signé des deux parties en date du 16 mars 2026 et enregistré à la recette des finances de Béja le 16 mars 2026 sous le n° 11017604, Madame Houda Ben Rimdhan Rahmeni (CIN 02266827) a cédé, son n° A1128621998 / 557962K, à Madame Leila Ben Youssef Balti (CIN - 02248436) l'intégralité de son fonds de commerce (A1128621998), à l'identifiant fiscal numéro 557962K, au 52 Rue de la République Béja sud, servant d'épiceries.

Les oppositions peuvent être formulées contre ledit acte dans un délai de 21 jours à compter de la date à laquelle la présente publication a été publiée sur le Journal Officiel de la République Tunisienne.

Publié dans le journal « la presse » le 18 mars 2026.

2026R00830FCCC2

Vente d'un Fonds de Commerce

Par acte sous seing Privé du 20/01/2026 enregistré à la recette des finances de Sousse le 28/01/2026 quittance n°M008407 enregistrement n°26200238, La Société MAISON CHIC SHOES S.A.R.L (M.F : 1849264/V) dont le siège social est fixé au N°11 Rue D'Argent CITE RIADH SOUSSE a vendu la Totalité du Fonds de Commerce dont l'activité consiste à toute activité Commerciale Sauf boucher volailles Restaurant fruits et légumes friperie brocante sis au N° 11 Rue D'Argent CITE RIADH SOUSSE avec tous ses éléments matériaux et moraux à Monsieur RAFIK BEN BECHIR BEN ALI (C.I.N: 08256035) Résident à ZIARAT SOUASSI MEHDIA.

Toute opposition sera entre les mains de Monsieur AHMED BEN AMOR ZITOUNI résident à Rue MONJI GRIRA SAHLOUL 3 SOUSSE dans un délai de 20 jours a partir de sa publication au journal officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a été publiée le 27/02/2026 au journal quotidien Echourouk.

2026S00381FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Aux termes d'un acte sous seing privé rédigé par maître Abed Nasseur El Mehri en date du 2026/02/12, enregistré à la recette des finances "Cité Riadh Sousse" le 2026/2/12 Quittance n° 1015123 Monsieur Jalel Banour, titulaire de la CIN n° 03982873 le 8/8/2015, demeurant au 22 rue Toufayl Ben Amrou Riadh Sousse a vendu à Monsieur Amir Barhoumi titulaire de la CIN n° 12861901 le 2/11/2020 demeurant à rue Souid Riadh 5 Sousse un fonds de commerce de "café" sis à rue Mohamed Abdou Hay Riadh Sousse, connu sous l'enseigne commercial «Café Virage».

Cette vente a été consentie moyennant le prix de 28 mille dinars.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans 20 jours suivant la deuxième insertion, au siège du fonds de commerce ci-dessus mentionné.

2026S00386FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 09/03/2026 et enregistré à la recette des finances de Mahdia le 9/03/2026 quittance n°21111 sous le n°26201621.

Mme Hayet Khchimi a vendu à Mr ZIED Charfi la totalité du fonds de commerce, avec tous ses éléments corporels et incorporels, ayant pour activité RESTAURANT (LA Bamba), situé à l'avenue ELmourouj Hiboun Mahdia en face complexe facultative Mahdia.

Les oppositions doivent être présentées entre les mains de l'acheteur à l'adresse : avenue ELmourouj Hiboun Mahdia en face complexe facultative Mahdia dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cet avis au journal officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a été publiée au journal le Quotidien le 12/3/2026.

2026S00387FCCC2

Apport en nature d'un fonds de commerce

En vertu du statut daté le 23/12/2025, enregistré à la recette des finances 7 rue Farhat Hached Gafsa le 30/12/2025, Quittance n°M073612, Enregistrement n°255118836, Ismahen Said titulaire CIN n°06217377, inscrite au RNE sous le n°1437632J a apporté en nature à la constitution du capital de la société Hayet Medical GAFSA le fonds de commerce exploité dans la vente des produits paramédicaux, médicaux et parapharmaceutiques, sise à cité cherif Gafsa avec tous ses éléments matériels et moraux.

Chaque opposition sera reçue entre les mains de la société Hayet Médical Gafsa dans le siège social est sis à la rue Ibno Sina Gafsa, dans un délai ne dépassant pas les vingt jours à compter de la date de publication du présent avis au JORT.

Il faut également l'annoncer au RNE dans un délai maximal de quinze jours de la date de la publication de cette annonce au JORT et se suivant l'article 228 du code de commerce.

Cet Avis a été publié au journal «Assabah» du 09/01/2026

2026X00330FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé du 29 juillet 2025 rédigé par Maître Hassene ABID Avocat à la Cour de Cassation demeurant à Rue Ali Bech Hamba Imm El Manar à Sfax, enregistré à la recette des finances de Chihia le 31 Octobre 2025 sous le n°25202407 et quittance n°M054721 Mr Majdi Ben Abderazek Cherif (CIN n°08797581) a vendu à Yassin Ben Maher Krichen la totalité du fonds de commerce consistant en la vente des volailles sis à Route Taniour km 7.5 à Sfax.

Les oppositions seront reçues au cabinet de Maître Hassene ABID jusqu'à l'expiration du délai de 20 jours à partir de la date de cette publication.

Cet avis a été publié au journal Le Quotidien le 19 mars 2026.

2026X00382FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé rédigé le 02/03/2026 enregistré à la recette des finances Gremda, Sfax le 06/03/2026, Quittance M027473 enregistrement n°26200778, Ines Medhioub épouse Masmoudi, titulaire de la carte d'identité nationale n°08887097, émise le 12/12/2024, résidente à route el Ain km 2 Tahrir Sfax, a vendu et remis à madame Narjes Kammoun épouse Riguen, titulaire de la carte d'identité nationale n° 05355252, émise le 15/05/2008, résidente à la route El Mahdia km 2.5 rue 301 Sfax, la totalité du fonds de commerce dont l'objet est la vente de vêtements usés (frip), sise à gremda km 5.5 Markaz Sallemi Sfax, avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions sont acceptées entre les mains de maître Maïssa Ben Salem avocat stagiaire au bureau de maître Anis Gargouri le rédacteur du contrat, avocat à la Cour sise à 12, rue Salem Harzallah, Sfax dans un délai de 20 jours à partir de la date de cette publication.

Cet extrait a été publié au journal «CHOUROUK» du 17/03/2026 sous le N° IP0426/00362.

2026X00385FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par un acte sous seing privé rédigé par Maître Ahmed Frikha avocat à la cour de Cassation, enregistré à la recette des finances Sekiet Eddaier Sfax le 15/08/2025 sous le numéro M063859, Monsieur Monem Mallouli titulaire de la carte d'identité numéro 01333713 vend à Salma Damak titulaire de la carte d'identité numéro 08809600, tout le fonds de commerce qui consiste dans le commerce général situé dans le local interne situé à huilerie sise à route de Mahdia Merkez Hattab Sakiet Eddaier Sfax pour un prix de 4000 dinars consigné entre les mains du vendeur Monem Mallouli situé à rue Abou Kacem Chebbi n°548 Sekiet Eddaier Sfax, et toutes les oppositions seront faites entre ses mains dans son lieu sus indiqué. Cette annonce a été publiée au journal Echourouk du 11/02/2026.

2026X00387FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par un acte sous seing privé rédigé par Maître Ahmed Frikha avocat à la cour de Cassation, enregistré à la recette des finances Sekiet Eddaier Sfax le 20/12/2024 sous le numéro M24204541, la société MM Macro media située à Merkez Sebaii Sekiet Eddaier enregistrée dans le registre national des entreprises n°178712L représentée par sa gérante Hana Feki titulaire de la carte d'identité numéro 08822129 vend à la société quincaillerie générale idéale enregistrée dans le registre national des sociétés n°1352795L sise à la route de Mahdia km 8.5 Merkez Sebaii Sekiet Eddaier représentée par son gérant Wassim Trabelsi titulaire de la carte d'identité numéro 08766854 tout le fonds de commerce qui consiste dans le commerce des produits informatiques situé dans le local sis à la route de Mahdia km 8.5 Sakiet Eddaier Sfax pour un prix de 10000 dinars consigné entre les mains de la vendeuse située à la

route de Mahdia Sekiet Eddaier Sfax ; et toutes les oppositions seront faites entre ses mains dans son lieu sus indiqué. Cette annonce a été publiée au journal Echourouk du 11/02/2026.

2026X00388FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé, enregistré à la Recette des finances de Tina le 27 janvier 2026 sous le n° 26200315, quittance n° M008031, la société CHERIF FRERES, société à responsabilité limitée, sise au 22, rue Taïeb Mehiri, Sfax, identifiant unique n°0003957L, a cédé à la société TUNISIAN INDUSTRIAL AND PETROLIUM SOLUTIONS - TIPS, société à responsabilité limitée, sise à la Route de Gabès Km 8, rue de l'Infirmerie, Sfax, identifiant unique n° 1329980Z, la totalité du fonds de commerce consistant en un local commercial destiné au commerce de gros de toutes marchandises, avec tous ses éléments corporels et incorporels y rattachés, exploité dans le local sis au 97, avenue Farhat Hached, Sfax.

Les oppositions seront reçues auprès de la venderesse, à l'adresse susmentionnée, dans un délai maximum de vingt (20) jours à compter de la date de publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Le présent avis a été publié au journal Dar Anwar en date du 21/02/2026.

2026X00390FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 11 Février 2026 enregistré à la recette des finances Gremda Sfax le 16/02/2026 quittance n°M019341, enregistrement n°26200516, Mme Naouel bent Moncef Ghorbel, identifiant unique n° 1853750) - CIN 08169631 a vendu au profit Seifallah ben Mohamed Feki CIN 11104647 la totalité du fonds de commerce pour Boucherie avec tous ses éléments corporels et incorporels, exploité dans le local sis à la route Gremda km 5 Avenue Bouzaein en face de l'immeuble Elaliane. Cet avis de vente est paru au journal Essabah du 12/03/2026 page 6. Les oppositions seront adressées dans un délai de 20 jours à partir de la parution de cet avis au JORT au lieu du fonds de commerce entre les mains de l'acquéreur.

2026X00391FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé du 17/5/2024 enregistré à la recette des finances Rue Aljazira- tunis le 16/03/2026 (Reçu 16682) Mr Mahmoud Dahman CIN n° 00225557 a vendu à Mr Hatem Ben Ghorbel CIN n° 08308996, la totalité du fonds de commerce exploité au 8 Rue Eljazira - Tunis destiné papeterie et fournitures de bureau.

Toutes les oppositions doivent être adressées à l'adresse des fonds 8 Rue Eljazira - Tunis dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cette annonce au journal officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a été publiée au journal Echourouk du 23/3/2026.

2026400963FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 17 mars 2026 enregistré à la recette des finances Charguia Tunis le 17 mars 2026 quittance n°M040663, enregistrement n°26203393 la société Fatma El Almi Food and Brevage a vendu aux Etablissements Hentati le fonds de commerce sis à 66 rue d'Industrie zone Industrielle Chaguial Tunis qui consiste à un local commercial avec tout ses composants.

Un avis de cette vente est paru aux journaux Alchourouk et Le Quotidien le 19 mars 2026.

Les oppositions sont acceptées dans un délai de 20 jours à partir de cette publication au JORT entre les mains de maître Manel Krichen à son cabinet sis au 3 Avenue Hédi Nouira appartement 2.2 complexe Forum Cité Ennasr2 Ariana.

2026400970FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 5 février 2026, enregistré à la recette des finances d'El Menzah VI le 20 février 2026, quittance n° 023689, n° d'enregistrement 26201341, Monsieur Mohamed Nour Ben Ibrahim, titulaire de l'identifiant unique n°1661107V, CIN n° 07480794, demeurant au 104 Avenue Ibn Khaldoun, Ariana, a cédé à Monsieur Alaa Fddine El Yahyaoui, titulaire de la CIN n° 07897019, demeurant à Cité Essahafa, Raoued, Résidence El Hana, 4ème étage, "appartement A46, Ariana 2080, la totalité du fonds de commerce exploité pour l'activité de cafés «GREY COFFEE », sis à Résidence Jawhara El Andalous, Riadh El Andalous 2058, Ariana Ville, avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues entre les mains du vendeur, à son domicile sis au 104 Avenue Ibn Khaldoun, Ariana, dans un délai de vingt (20) jours à compter de la date de publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne (JORT). La Présente Annonce a été Publiée aux journaux Essabah et le temps le 14/03/2026.

2026400976FCCC2

SOCIETE CONSULT AND LAW SUARL SIS Centre Urbain Nord International City Center

Tour des Bureaux

Matricule fiscal : C1956385

Conformément au contrat de vente du Fonds de Commerce enregistré auprès de la Recettes des finances Rue El Jazira le 12/03/2026 quittance n°M015822 enregistrement n°26200593 Monsieur Nouredin Elbouheli a vendu à Monsieur Wahid Ayari le Fonds de Commerce destiné à la pratique de l'activité de tout types de commerce situé au 50 rue bab El Fala avec tous ses éléments matériels et moraux, notamment les clients, l'enseigne, la notoriété commerciale, le droit au loyer, et d'une manière générale tous les

avantages et conséquences directs et indirects dudit bien, sous toutes les garanties légales et réelles.

D'éventuelles objections sont acceptées à la SOCIETE CONSULT AND LAW SUARL sis au centre urbain nord résidence Tour de bureau international city centre et au sein du local du fonds de commerce objet de la vente sis au 50 rue Bab El Fala dans un délai minimum de vingt jours (20 jours) à compter de la date de publication de cette annonce au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a été publiée dans le Journal le Quotidien le 22/3/2026.

2026400978FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé daté le 10/03/2026 enregistré à la recette des finances de Tarak Ibn Zied Bizerte en date du 11/03/2026, N° de quittance M021539 N° d'enregistrement 26201696, Mme Chadlia Haouari, Mustapha Chammakhi, Naima Chammakhi, Rachida Chammakhi et Faouzi Chammakhi ont vendu à Mr Lotfi Hachani, la totalité du fonds du commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels, destiné Tout commerce, dans le local sis n° 75 Avenue Habib Bourguiba, Bizerte.

Toutes les oppositions sont à recevoir à l'adresse de fonds de commerce dans le délai de 20 jours à partir de la date de la publication de cet avis au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée au journal Achorouk le 13/03/2026.

2026400979FCCC2

Location gérance libre

Location Gérance

Par acte sous seing privé enregistré à la recette des finances d'Hammamet le 18/02/2026 enregistrement N° 26301036, quittance N° M028887 Mr BAHA BEN SAIB CHEHIDA, CIN N°09827669, a loué la totalité d'un fonds de commerce restauration rapide, à "Sté Bougda Food", Sté en cours de constitution située à l'Avenue des Etats Unies Hammamet représentée par M Mouhamed Amine Bougda, CIN 09811632. Pour une durée de cinq ans à partir de 01/01/2026.

La présente location a été publiée au journal Achourouk du 17/03/2026.

2026R00800FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Suivant un contrat de location de fonds de commerce rédigé le 29-09-2025, signé le 30-09-2025 et enregistré à la recette des finances de La Marsa le 09-10-2025 (quittance N° 130352 enregistrement N° 25306829), la Société Sandra Osmani Design, SUARL, immatriculée au RNE 1689680R et dont le siège social est sis au 14, Rue Abou Hanifa, 2046 La Marsa, a donné en location à la société « BEN RAHIM ROASTERY » SARL, en cours de constitution, représentée par son gérant M. Wissem Ben Rahim (CIN n° 06466399) et dont le siège social est sis à l'Avenue de la République, Place 14 Janvier, Sidi Bou Saïd, Tunis, le fonds de commerce exploité dans le local sis au n° 11, Rue Manoubi Senoussi, Sidi Bou Saïd, Tunis, avec tous ses éléments corporels et incorporels dans le cadre de toute activité commerciale. La présente location est consentie pour une durée de dix (10) ans allant de 01/10/2025 jusqu'au 30/09/2035, renouvelable par tacite reconduction.

Cet avis a été publié aux journaux Echourouk et le Quotidien le 11/03/2026.

2026R00811FCCC3

Location d'un fonds de commerce - gérance libre

Selon le contrat enregistré à la recette des finances El Menzeh6, quittance n°154582 enregistrement n°25310513 Mr. Malek Ben Yedder a loué à la société 2S Haier & Beauty en cours de constitution, une partie du fonds de commerce en gérance situé au premier étage, destiné pour un salon de thé et un restaurant, sis au 95 rue Mouawiya Ibn Abi Sofien, El Menzah 6, pour une durée de trois ans, du 1er décembre 2026 au 30/11/2028.

Les oppositions doivent être présentées à l'adresse du fonds de commerce dans un délai de 20 jours à partir de la publication au JORT.

Cet article a été publié au journal Le Quotidien du 11 mars 2026.

2026R00822FCCC3

Résiliation d'un contrat de location

Suivant contrat de résiliation d'un contrat de location d'un fonds en gérance libre enregistré à la recette des finances El Menzeh6 le 02/03/2026, quittance n°02706 enregistrement n°26301535 entre la Société "Dar Al Lahoum" ayant le matricule fiscal 850655Q, et la société de distribution Al Abidi, ayant le matricule fiscal 1436742KAM, sise au 3 rue Ahmed Al Tlili, El Manzah V, Ariana, destinée pour le commerce de la viande.

Les oppositions seront acceptées dans les délais légaux prévus par le Code de commerce du fonds de commerce.

Cet article a été publié au journal Le Quotidien du 10 mars 2026.

2026R00823FCCC3

Location d'un fonds de commerce

En vertu du contrat enregistré à la recette des finances Dar Chaâbane El Fehri le 06-03-2026 enregistrement n°26300660 quittance n°M016787, La Sté EL MAZRAA a loué le fonds de commerce pour activité vente volailles et divers, les conserves, Situé à l'Avenue Habib Bourguiba Dar Chaâbane El Fehri – Nabeul. Pour une durée de 3 mois renouvelables à la Sté EL QOOQ DU CAP.

Cette annonce a été publiée dans les journaux Al Sahafa et La presse le 13/3/2026.

2026R00828FCCC3

Location gérance d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé établi le 9 septembre 2025 et enregistré à la recette des finances El Menzah 6 le 11 septembre 2025 sous n°25307177 quittance n°117855, Mlle Rym Ayari, a loué à La Société DANCE SENSE SUARL la totalité du fonds de commerce au RDC de l'immeuble sis n° 95 rue Maouaouia Ibnou Abi Sofiane Menzah 6, pour une durée de 5 ans, du 15/09/2025. Les oppositions sont adressées aux deux parties mentionnées ci-dessus dans un délai de 20 jours à partir de la publication au JORT. Cet article a été publié au journal Al Chourouk en date du 7 mars 2026.

2026400957FCCC3

Location gérance d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé, enregistré à la recette des finances d'Ezzahra le 9/3/ 2026 sous le n° 26300486, quittance n°M014864, les héritiers de Mohamed Hermi représentés par Sara Hermi titulaire de la CIN n° 09604839, ont loué à Saber Amiri, titulaire de la CIN n° 07216652, la totalité du fonds de commerce destiné à la vente des poules, exploité dans le local n° 6 sis à l'immeuble «SAFIA» rue Taieb Mhiri Ezzahra Ben Arous.

Le présent avis a été publié au journal Dar Anwar en date du 19/03/2026.

2026400966FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Par acte ssp du 10/02/2026 enregistré à la recette des finances Bab Souika le 11/03/2026 sous n° 26300904 quitt n°19131 Mr Rachid Mhirsi c.i.n n° 00075354, a loué le fonds de commerce du local sis à Tunis 1 rue Bab el Khadhra pour le commerce des chaussures et des peaux à la Société Sotuc Ben Ammar représentée par son gérant Sami Ben Ammar c.i.n n° 08318597. Cet acte est publié aux journaux Essabah et le Temps le 19/03/2026.

2026400967FCCC3

Location d'un fonds de commerce gérance libre

En vertu d'un acte sous seing privé enregistré à la recette des finances Avenue Habib Thameur Tunis le 04/12/2025 sous le n° 25303382, quittance n°M062755, Mme Samia Bent Noureddine Karoui Ep. Lotfi Aloulou CIN n°00733787 a loué à Mr Haider Ben Abdallah Kassas CIN n°06279244 la totalité du fonds de commerce gérance libre sis au 11 Rue d'Alger Tunis pour l'activité Café catégorie A pour une durée de deux ans, allant du 15/10/2025 au 14/10/2027, renouvelables par tacite reconduction pour une période identique.

Le présent avis a été publié au journal La Presse le 13/03/2026.

2026400973FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Constitution d'une association

Nom de l'association : Tunisian Artificial Intelligence Society (TAIS)

Siège social : Centre de Recherche en Numérique de Sfax (CRNS), Technopole de Sfax, Cité El Ons, Sakiet Ezzit 3021.

Objet : Constitution d'une association scientifique.

Objectifs :

- Contribuer au développement de projets innovants liés à l'intelligence artificielle en Tunisie, conformément aux dispositions légales en vigueur.

- Diffuser la culture de l'intelligence artificielle durable et sa capacité à créer un écosystème inclusif, équitable et diversifié.

- Promouvoir la culture de l'intelligence artificielle pour améliorer la qualité des services publics.

- Encourager le dialogue et le partenariat entre les différentes composantes de la société dans le domaine de l'intelligence artificielle.

Conseil d'administration :

Moez Ben Haj Hmida : Président de l'association.

Salma Jamoussi : Vice-présidente de l'association.

Fadoua Ouamani : Secrétaire générale de l'association.

Ines Bouzouita : Trésorière de l'association.

2026400974APSF1

Constitution d'un syndicat des copropriétaires

En vertu du P.V. de l'assemblée générale du 17/2/2024 des copropriétaires de la résidence «Le Petit Colisée» sise à l'Avenue Med Salah Belhadj Ariana 2080, enregistré à la recette des finances de l'Ariana en date du 19/2/2024 sous le n° 021102, il a été décidé la constitution du syndicat des copropriétaires.

Présidente : Mme Salwa Touhemi M'rad.

Vu que l'A.G. n'a reçu aucune candidature pour les autres postes, la Présidente Mme Salwa Touhemi M'rad aura aussi la charge de gérer les questions administratives et financières du syndicat.

Coordonnées de Mme Salwa Touhemi M'rad : C.I.N. N°03610794 délivrée le 26/3/1998. N° de tel : 23 105 551.

2026400981APSF1

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente aux enchères publiques

Cabinet Maître

Boughazli Mustapha

Avocat à la cour de cassation

3 Rue Abderrahman Ibn Aouf Menzah5 Ariana

Tél/Fax : 71.351.773/98.314.410

MF : 222720KAP000

1) Créancier Poursuivant : S.T.B, S.A Inscrite au RNE sous le n° 1237/A, représentée par son D.G, demeurant à Tunis rue Hedi Nuira.

- En sa qualité de créancière hypothécaire

2) Les Débiteurs principaux :1/ Mme Hanane Hamzi épouse feu Anis Toumi en sa faveur et de sa fille mineure Liliane demeurante rue 2 Mars 1934 Beni Khallad Nabeul,

2/ Linda Toumi demeurante rue 2 Mars 1934 Beni Khallad Nabeul,

3) Lina Toumi demeurante rue 2 Mars 1934 Beni Khallad Nabeul,

4) M. Anes B. Anis Toumi demeurant à Sidi Toumi Beni Khallad Nabeul,

5) Mme Nozha Toumi demeurante à Sidi Toumi Beni Khallad Nabeul,

6) Mme Ines Toumi demeurante à Sidi Toumi Beni Khallad Nabeul,

7) Mme Anes Toumi demeurante à Sidi Toumi Beni Khallad Nabeul,

8) Mme Hanane Hamzi épouse feu Anis Toumi en sa faveur et sa fille mineure Liliane demeurante rue 2 Mars 1934 Beni Khallad Nabeul.

Leurs CIN inconnues élisant leurs domiciles auprès de leurs Avocat M. Souhail Briki Avenue de l'indépendance Résidence Mariam Esc B Etage 6 B625 Tour Baccouche Ariana.

3/ Avocat poursuivant : Maître Boughazli Mustapha, Avocat à la Cour de Cassation, 3 rue Aberrahman Ibn Aouef Menzah 5 Ariana.

4/ L'immeuble mis en vente : un immeuble objet T F 581759 Nabeul dénommé Arth Ayari situé à Nianou Grombalia se compose d'un immeuble de RDC et 1 Entrepôt de Réfrigération de 5 unités de 40m² sauf la 5ème sa superficie est de 50m² avec 3 entrepôts de 400 m² et de 250m² et de 96m² et la direction de 50m² la surface globale est de 2720 m² dont 1006 m² bâtie.

L'immeuble est équipé des commodités nécessaires

5/ Le prix de vente : Le prix de la vente est fixé à 1770.792,000 dt outre les dépenses de poursuites qui seront fixées le jour de l'audience.

6/ Le tribunal : la vente aura lieu devant le tribunal de 1ère instance de Grombalia le Lundi 20 Avril 2026 à 9 h du matin.

- L'immeuble peut être visité chaque jour

- Pour les étrangers l'accord du Gouverneur de la région est obligatoire.

2026R00826VEPA1

Vente aux enchères publiques - POURSUIVANT : Banque Internationale Arabe de Tunisie S.A en la personne de son Représentant légal, demeurant Avenue Habib BOURGUIBA n°70/72 TUNIS. Matricule unique n°000110F en sa qualité de créancier saisissant.

- PARTIE SAISIE : Madame Lilia AL-KEBAIER, Titulaire de la CIN n°12870287, demeurant à l'avenue touristique Kantoui Hammam Sousse.

- AVOCAT POURSUIVANT : Maître Imad Eddine CHEBAANE, Avocat, 11 rue Mikhaïl Naimy Hammam SOUSSE, matricule unique : 373 343 S.

- IMMEUBLE SAISI : La totalité de la propriété objet du Titre Foncier n°186809 SOUSSE, parcelle n°4 consistant en un appartement dans un immeuble R+2, l'appartement se compose d'un séjour, 3 chambres, salle de bain, cuisine et 2 balcons, d'une superficie de 115 m² et 329/913 des parties communes, situé résidence "la Sirène" bloc A zone Kantoui Hammam Sousse.

- DATE ET LIEU DE L'ADJUDICATION : Tribunal de Première Instance de SOUSSE 2 le 27/04/2026 à 9h.

- MISE A PRIX : Quatre Cent Quatre Vingt Quatorze Mille Cinq Cent Dinars (494.500,000D) avec les frais et honoraires taxés.

- OBSERVATION : L'immeuble peut être visiter tous les jours de 10 à 17 heures.

Ne peut participer aux enchères que les personnes ayant consignées le tiers de la mise à prix.

2026S00384VEPA1

Vente aux Enchères Publiques

Maître Daouas Besma

Avocate à la cour de cassation

37 Avenue de la République Sousse

MF : 000APE 455020E

Le Poursuivant : Noureddine Adel ben Mostapha Rekik, commerçant, demeurant Chat Meriem Akouda adresse élue chez Maître Mtir Daouas Besma Avocat à la cour de cassation son cabinet sis au 37 Avenue de la République Sousse en remplacement de l'administrateur Judiciaire Monsieur Jamel El Kamel en vertu de la décision de classement de dossier du Juge commissaire auprès du tribunal de première instance de Sousse Affaire n°140 de la date du 15/01/2017 et en vertu de la décision rendue par le juge commissaire et liquidation auprès du tribunal de première instance de Sousse daté le 13/02/2018.

La Partie Saisie : Rached Mohamed ben abdelwahed Mefteh, gérant de société son adresse élue chez Monsieur Sami Azez Rue Mohamed el Habib Aaychi n°6 cité Jawhara Sousse.

Avocate Poursuivant : Maître Mtir Daouas Besma Avocate prés la cour de cassation son cabinet sis au 37 Avenue de la République Sousse

Objet de la vente : La totalité du titre N°108596 Sousse constitué de la parcelle 1 sis à la rue Echouaraa n° 5 délégation et gouvernorat Sousse sa superficie 270 m² (270 parts) représentant une villa constituée de sous sol, rez-de-chaussée ; 2 étages une terrasse, une cour et une cage d'escalier.

Mise à Prix : Huit cent soixante six mille et Quatre cents Dinars (866.400.000 D) selon l'estimation de l'expert Monsieur Anis Chamli en vertu de l'ordonnance n°23516 rendue par Monsieur le président du tribunal de première instance de Sousse.

Date et Lieu de l'Adjudication : Tribunal et audience d'adjudication des biens aura lieu Lundi le 20 Avril 2026 à 9 H auprès du tribunal de première instance de Sousse.

Visite des Lieux : Visite du bien tous les jours à l'exception du Dimanche de 9H à 15h.

2026S00385VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Partie poursuivante : BANK ZITOUNA, en la personne de son représentant légal demeurant à son siège social sis au 2 Rue Jaoudet El Hayette El Kram Tunis.

Partie saisie : HELMI BEN AHMED SASSI, demeurant à Rue Ali Riahi Khézama Sousse, CIN N°07511842.

Avocat poursuivant : Maître ADEL MABROUK, route touristique, Hammam Sousse.

Désignation de l'immeuble saisi :

La totalité du titre foncier n°75176 Sousse d'une superficie de 414 m², dénommé «RIM »sis à Msaken.

- la totalité du titre foncier n°75301 Sousse d'une superficie de 360 m², dénommé «RIM» sis à Msaken.

- la totalité du titre foncier n°75302 Sousse d'une superficie de 278 m², dénommé «RIM» sis à Msaken.

Mise à prix : La mise à prix est fixée après le rabais de 40 % à la somme de :

- Titre foncier N° 75176 SOUSSE : 388 860 D 000

- Titre foncier N° 75301 SOUSSE : 97200 D 000

- Titre foncier N° 75302 SOUSSE : 75 060 D 000

Prix auquel s'ajoutent les frais de l'adjudication.

Date et lieu de l'adjudication : L'adjudication aura lieu le Lundi 20/04/2026 à partir de 9 heures à la chambre des criées du tribunal de première instance de Sousse 1.

Conditions de visite de l'immeuble :

- Chaque jour de 9 H à 17 H.

2026S00390VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Poursuivante : La Compagnie Internationale Arabe de Recouvrement, société anonyme, enregistrée au registre national des entreprises sous le n°B 0751191, ayant son siège social à 10 rue Pierre De Coubertin, 1er étage Tunis (qui a remplacé la BIAT).

Débiteur saisi : Mohamed Nadhir Ben Abdennasser Mousa, «Agent de gare», titulaire de la CIN n° 08867666, demeurant à la route Elmatar km 3.5 cité Elbahri 3, rue 901, Sfax.

Avocat poursuivant : Maître Hakim Walid, avocat à la cour de cassation, dont l'étude est sise à rue Mohamed Ali n°42,1er étage, n°5, Sfax.

Immeuble saisi : Il s'agit de la part indivise qui est un quart de la totalité d'un terrain nu rectangulaire à usage d'habitation sis à route Sidi Mansour km 14 station de radio Sfax, clôturé du coté Est par une clôture de 3.2 m de hauteur, de l'ouest par une clôture de 40 cm et sans clôture du coté nord et souterrain. Sa superficie est de 504 m², 28m du coté nord- souterrain et de 18m du coté Est-Ouest, à 180m de la route principale. Le Bien est borné au sud par route Hagouna où l'éclairages public et le réseau d'assainissement sont absents, par l'est Rakia Guirat et par l'ouest Mohamed et Mostafa Hacheni, Au coté opposé de la route Hagouna Docteur Fawzi Bouzid et docteur Mseddi (Centre médicale Ibn Nafis). Le Bien dépend de la municipalité de Sfax et il est à environ 70 m de la plage.

Une ligne électrique à moyenne tension (30 kilo volt) non isolé traverse la propriété du coté Ouest à son coté Est et qui représente un danger, une autre ligne électrique à basse tension qui traverse légèrement le Bien isolé et ne présente pas de danger pour réaliser des travaux de construction.

Mise à prix : Cinquante mille quatre cent dinars (50.400.000 D) pour tout l'immeuble, alors que la valeur de la part du débiteur saisi est de douze mille six cent dinars (12.600.000 d) sans les frais.

Date et Lieu de L'adjudication : L'adjudication aura lieu à la chambre des criées du tribunal de première instance de Sfax sis à rue Abou Elkacem Chebbi Sfax, Lundi 20 Avril 2026 (20/04/2026) à partir de 9 heures.

Visite de l'immeuble : La visite de l'immeuble saisi peut avoir lieu tous les jours pendant les horaires de travail.

Pour participer aux enchères, il faut consigner le 1/3 du prix et pour les étrangers, ils doivent se munir des autorisations exigées. La consultation du cahier des charges se fait au greffe du tribunal de première instance de Sfax ainsi qu'à l'étude de l'avocat poursuivant Maître Hakim Walid sise à rue Mohamed Ali n°42, 1er étage n° 5 Sfax et ce aux mêmes horaires.

2026X00383VEPA1

Avis de vente

Le saisissant : Nabil Ben Youssef Abdelhedi, sa carte d'identité nationale n° 05272524 n'a pas de matricule unique, sa profession Journalier demeurant à route Menzel Chaker Km 4 Sfax.

La partie saisie : Aymen Ben Ali Kammoun, titulaire de la CIN N° 08180946, n'a pas de matricule unique, sa profession gérant d'un café, domicilié à Route El Matar Km 4,5 Oued Chaabouni Café Top 10 Sfax.

L'Avocat poursuivant : Maître Mohamed Fakhfakh, son numéro au RNE 1630847F, ayant son adresse : Avenue Habib Achour Immeuble Intilaka 1, Escalier 2 bureau n° 2, 2ème étage.

Immeuble à vendre objet des enchères : Sis à Route El Matar Km 4.5 Oued Chaabouni à coté Café Top 10 Sfax, il se compose de la totalité d'un terrain viabilisé sur lequel est construite une ancienne habitation (Borj) nécessitant d'importants travaux de rénovation, certains de ses parties son au bord de l'effondrement voici les détails :

- L'habitation : couvre une superficie de 110 m² avec une surface centrale de 62 m² qui comprend :

- de 4 pièces dont deux pièces avec un plafond en bois et deux pièces avec un plafond en béton et une cuisine en bois comprenant une fenêtre. Son sol est en ciment.

La surface du terrain est de 426 m² il est clôturé de tout les côtés principalement par des murs de briques et le reste par la structure de l'habitation, son entrée se situe au sud où se trouve sa façade donnant sur une rue de 7 mètres de large.

Les frontières du terrain : du coté sud une rue, de l'Est les héritiers Kamoun, de l'ouest Ahmed Kamoun, du nord Mohamed Sallemi.

Mise à prix : elle a été déterminée suivant l'ordonnance sur requête n° 21941/25 rendue par le Tribunal de Première Instance de Sfax 2 en date du 08/12/2025, l'expert judiciaire commis Monsieur Mohamed Walha à un montant de cent cinquante cinq milles dinars (155.000.000d).

Condition de vente : il est possible de visiter l'immeuble à vendre chaque jour durant l'horaire de travail. Le cahier des charges peut être consulté sur place soit au cabinet de l'Avocat chargé su suivi mentionné ci-dessus, soit au greffe de la chambre des ventes immobilières du Tribunal de Première Instance de Sfax 2.

Nul ne peut participer aux enchères que par l'intermédiaire d'un avocat et après avoir consigné le tiers de la mise à prix estimée à Cent cinquante cinq milles dinars.

Outre les frais de justice déterminés au jour de l'adjudication par le Tribunal. Les étrangers souhaitant participer à l'enchère doivent présenter les autorisations requises. Il n'existe aucune charge qui grève l'immeuble.

Date et lieu des enchères publique : La vente de l'immeuble sus-indiqué aura lieu à la chambre des ventes immobilières au Tribunal de Première Instance de Sfax 2 au Palais de Justice sis à rue Ahmed Aloulou à coté de la CNSS Sfax et ce le mercredi 29 Avril 2026 (29/04/2026) à neuf heures du matin et heures suivantes.

2026X00389VEPA1

Vente aux enchères publiques d'un immeuble immatriculé à la suite d'une saisie immobilière

Société Tahri Avocatie et Arbitrage

Maître Tahri Abdelmoumen

Avocat auprès de la cour de cassation

26, rue Ahmed Tlili Complexe Zarrouk, n° 44 Tunis

Tél : 71 335949

MF : 1912769B

1- Le créancier saisissant et poursuivant : Albaraka Bank Tunisia au nom de son représentant légal, S.A, inscrite au registre national des entreprises commerce sous le N°031041F, sis à l'avenue Echikh Elfadhel Ben Achour Centre Urbain Nord, 1082 Tunis, en sa qualité de créancier poursuivant.

2- Le débiteur sujet de la saisie : Mr Bechir ben El Azhar Jaleli, titulaire de la CIN n°06027156, profession entrepreneur en bâtiment, demeurant au 6 rue du Jasmin, Khaznadar, Tunis, en sa qualité de débiteur sujet de la saisie.

3- L'avocat poursuivant : Société Tahri Avocatie et Arbitrage représentée par son gérant Maître Tahri Abdelmoumen avocat auprès de la cour de cassation, demeurant au 26, rue Ahmed Tlili complexe Zarrouk, n° 44 Tunis.

4- Désignation de l'immeuble objet de la saisie : l'immeuble objet de la saisie appartient au débiteur et en même temps au constituant d'hypothèque au profit de la banque. Il s'agit de l'immeuble dénommé « Amna 19 » objet du titre foncier n°18200 Manouba, d'une superficie de 314m², situé à Chabaou commune de Oued Ellil, dans un lotissement approuvé, l'immeuble porte le numéro 19, il est de forme rectangulaire irrégulière et ses dimensions sont les suivantes : Façade sur la voie publique de 14.41m avec profondeur de 6m, 16.56m sur la façade arrière, 14.62m sur la route avec profondeur de 12m, 19.78m sur la façade latéral gauche, il est situé à l'angle de deux rue, la première rue d'une largeur de 6m sur la façade nord et la deuxième rue d'une largeur de 12m sur la façade latéral gauche, il est délimitée au sud par le lotissement n°22 et à l'est par le lotissement n°20, il existe dans l'immeuble un bâtiment de deux étages en cours de réalisation : un semi-sous-sol et un rez-de-chaussée non encore achevé, travaux suspendue, pour le semi-sous-sol, il se compose des fondations et des piliers en béton armé, avec une toiture en dalle de béton moderne et des murs en béton armé et briques avec une superficie totale couverte de 145m², pour le rez-de-chaussée, il est construit en béton armé et brique, avec une toiture en dalle de béton moderne avec une surface totale couverte d'environ 150m², le bâtiment est en bon état, mais l'accès à l'immeuble demeure impossible en raison d'un fossé situé à l'angle des deux rues et il est desservi ou situé à proximité des réseaux suivantes : Electricité, eau potable, réseau d'assainissement, réseau téléphonique, les routes goudronnées devant l'immeuble, l'éclairage public des voies, et la proximité d'immeuble des équipements publics et commerciaux, de plus, son emplacement est excellent, sur une colline offrant une vue sur toute la région de Oued Ellil, selon le rapport de l'expert désigné Monsieur Mohamed Melliti.

5-Mise à prix : La mise à prix a été fixée pour le montant de deux cent douze mille six cent quinze dinars 626 millimes (212.615,626 D) outre les frais de poursuite qui seront fixés par le tribunal le jour de l'audience.

6-Tribunal, date et lieu de vente : la vente de la totalité du terrain saisi sera devant la chambre des criées auprès du tribunal de première instance de Manouba le mercredi le vingt-deux avril deux mille vingt six (22/04/2026) à partir de 9h du matin.

7-Visite de l'immeuble : La visite de l'immeuble peut se faire tous les jours sur les lieux.

2026400961VEPA1

Vente aux enchères publiques d'un immeuble immatriculé à la suite d'une saisie immobilière

Société Tahri Avocatie et Arbitrage

Maître Tahri Abdelmoumen

Avocat auprès de la cour de cassation

26, rue Ahmed Tlili complexe Zarrouk, n° 44 Tunis

Tél : 71 335949

MF : 1912769B

1- Le créancier saisissant et poursuivant : Albaraka Bank Tunisia au nom de son représentant légal, S.A, inscrite au registre national des entreprises commerce sous le N°0031041F, sis à l'avenue Echikh Elfadhel Ben Achour Centre Urbain Nord, 1082 Tunis, en sa qualité de créancier poursuivant.

2- Le débiteur sujet de la saisie : Mr Mouldi Ben Hachmi Farhani, profession : comptable dans une société, titulaire de la CIN n° 02257973, demeurant au 58 rue Abou Elwalid Ibn Rochd Ryad Elandalous Ariana, en sa qualité de débiteur sujet de la saisie.

3- L'avocat poursuivant : Société Tahri Avocatie et Arbitrage représentée par son gérant Maître Tahri Abdelmoumen avocat auprès de la cour de cassation, demeurant au 26, rue Ahmed Tlili complexe Zarrouk, n° 44 Tunis.

4- Désignation de l'immeuble objet de la saisie : L'immeuble saisi consiste en un local à usage d'habitation «maison » située au quartier El Hana, prés du lotissement Dallagi, à l'angle des rues Italie et suisse, dans la zone de Mhammedia, elle est raccordée à toutes les commodités : eau, électricité, assainissement, gaz naturel.

Elle se compose d'un rez-de-chaussée avec une superficie bâtie d'environ 100m² comprenant un salon, plusieurs chambres à coucher, une cuisine, une salle de bain, et la superficie totale du terrain est de 181m², la construction a été réalisée selon les normes techniques de construction, elle est en bon état, la toiture est en voûte de briques, le sol est revêtu de carreaux de mosaïque, les fenêtres sont vitrées et sont structure en bois.

La structure de la cuisine et de la salle de bain est en faïence, les murs sont enduits de plâtre, et les portes sont en bois ordinaire, tel que décrit par l'expert désigné Monsieur Mohamed Chokri Sahbani.

5-Mise à prix : La mise à prix a été fixée pour le montant de deux cent quarante-trois mille et cinquante-quatre dinars 311 millimes (243.054,311 d) en plus des frais de poursuite qui seront fixés par le tribunal le jour de l'audience.

6- Date et lieu de vente : la vente de la totalité de l'immeuble saisi sera devant la chambre des criées auprès du tribunal de première instance de Ben Arous jeudi vingt-trois avril deux mille vingt six (23/04/2026) à partir de 9h du matin.

7-Visite de l'immeuble : La visite de l'immeuble peut se faire tous les jours sur les lieux.

2026400962VEPA1

Vente aux enchères publiques suite à une saisie immobilière

Maître Jegham Souhail

2 Bis Rue d'Argentine Immeuble Argentina

4ème étage Belvedere 1002 Tunis

Poursuivant : BH Bank représentée par son Président - Directeur - Général, siège demeurant à son siège social : à 18 Avenue Mohamed 5 Tunis en sa qualité de créancier hypothécaire.

Partie saisie : Najoua Khadraoui titulaire de CIN n° 07511955 ayant élu son domicile à Rimer Strass 11 Augusburg 86456 Allemagne, en sa qualité de débitrice hypothécaire.

Avocat poursuivant : Maître Jegham Souhail, Avocat, 2 Bis Rue d'Argentine Immeuble «ARGENTINA» 4éme étage Belvédère 1002 Tunis.

Immeuble saisi : La totalité de l'immeuble dénommé « ALBARAKA » objet du titre foncier n°182595 Tunis, sis à cité 20 mars Sijoumi Tunis et qui s'agit d'un immeuble revenant à la partie saisie.

Mise à prix : Le prix a été fixé à Trois cent vingt-deux mille trois cent quarante-trois dinars et 900 millimes (322.343.900 dinars) sans les frais.

La visite de l'immeuble : Tous les jours. Pour plus amples informations prendre connaissance du cahier des charges général déposé au greffe du Tribunal de première instance de Tunis 2 et à l'étude de l'Avocat poursuivant.

Date et lieu de la vente : le Lundi 20 avril 2026 (20/4/2026) à partir de 9 heures à la chambre des criées du Tribunal de première instance de Tunis 2.

Observations : L'enchérissement ne peut avoir lieu qu'après consignation au moins du tiers de la mise à prix à la caisse des dépôts et des consignations ou présentation d'un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable et présentation des autorisations administratives nécessaires pour ceux qui y sont soumis.

2026400964VEPA1

Avis aux créanciers

Vente du fonds de commerce de la société OASIS PARC EL KANTAOUI

En vertu de l'ordonnance rendue par le tribunal de 1ère instance de Sousse 2, en date du 15/7/2025, M.Sadok Mosbah, liquidateur judiciaire, informe le public qu'il compte mettre en vente le fonds de commerce (parc zoologique) de la société OASIS PARC EL KANTAOUI sise au port EL KANTAOUI Délégation de Hammam Sousse et immatriculée au registre national des entreprises sous le n°0411765/C, selon les conditions suivantes :

Le fonds de commerce sera cédé au plus offrant

La mise à prix est fixée à deux cent soixante huit mille huit cent dinars (268800.000) pour les éléments incorporels.

Six mille cinq cent quatre vingt dinars 800 millimes (6580.800) pour les éléments corporels (animaux) Caution : 10% du prix de départ

- Le cahier des charges : à retirer au bureau du liquidateur M. Sadok Mosbah rue Mutuvielle 4000 Sousse (Tel : 99961170).

- L'envoi des offres se fait par lettre recommandée avec accusé de réception à l'adresse du liquidateur.

- La réception des offres aura lieu, au plus tard, lundi 27 avril 2026.

- La visite du parc zoologique aura lieu sur rendez-vous après retrait du cahier des charges.

2026S00380VEPA2

République Tunisienne

Tribunal de Première Instance Sousse2

Avis d'ouverture de Distribution des Deniers

Affaire Distribution n°167

En vertu de la décision du Juge Chargé de la distribution des deniers et de l'ordre des créanciers au Tribunal de Première Instance de Sousse 2, en date du 12/03/2026, affaire distribution n° 167.

Suite à la requête d'ordre présentée par Maître Imad Eddine CHEBAANE pour le compte de la Banque Internationale Arabe de Tunisie, et suite à la consignation d'un montant de 1.850.000,000 D à la trésorerie régionale des finances à Sousse selon attestation n°2000151P en date du 25/12/2025 et reçu n° M000829 en date du 08/01/2020 provenant de la vente de la propriété objet du titre foncier n° 117852 Sousse revenant à la société MEDIC VITAL INDUSTRIE dont le siège social et à AKOUDA route de Tunis km 131.5 , en vertu du jugement d'adjudication n°752 en date du 07/05/2019.

Il a été ordonner l'ouverture de la procédure de distribution du montant consigné.

Tout créancier qui entend participer à la distribution des deniers doit à peine de forclusion présenter dans les trente jours de l'annonce ou de la réception de la lettre recommandée une demande de collocation et produire ses titres de créance au Greffe du Tribunal et les privilèges de sa créance, par l'intermédiaire d'un Avocat dont il élit domicile à son étude conformément à l'article 468 CPCC.

2026S00383VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

COMPTOIR TUNISIEN DE BATIMENT

SA au capital de 14625 000 Dinars

Siège Social : Route de Tunis Km 0.5 - SFAX

Identifiant Unique : 0003755C

Suivant procès-verbal du conseil d'administration réuni en date du 23 Mars 2026 et conformément à l'article 291 alinéa 2 du Code des sociétés commerciales, il a été décidé de :

Deuxième Convocation aux Messieurs les actionnaires du Comptoir Tunisien de Bâtiment pour assister à la réunion de l'assemblée générale Extraordinaire qui se tiendra le Mardi 28 Avril 2026 à huit heures (08h) du matin, aux bureaux du cité Charguia sis au N°77 Rue 8601 ZI Charguia 1 – Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif au projet d'augmentation du capital;

- Décision d'augmentation du capital;

- Délégation des pouvoirs nécessaires au Conseil d'Administration pour la réalisation de l'augmentation;

- Suppression de l'activité secondaire : Traitement de données informatiques, hébergement et activités connexes;

- Ajout d'une activité secondaire : Vente en gros de meubles et articles d'ameublement;

- Modification corrélative des statuts;

- Pouvoirs pour formalités.

Les documents relatifs à ladite assemblée sont mis à la disposition de tous les actionnaires au siège de la société durant le délai légal.

2) Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

Il a été déposé au Registre National des Entreprises à Tunis un exemplaire de procès-verbal sus indiqué le 24 Mars 2026.

2026R00829SANB3

CONVOCATION A LA REUNION DE LA 43ème ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

TUNIS INTERNATIONAL BANK

ETABLISSEMENT DE CREDIT NON-RESIDENT

AU CAPITAL DE 50, 000,000 DOLLARS AMERICAINS

SIEGE SOCIAL : AU 18, AVENUE DES ETATS D'AMERIQUE 1002 TUNIS - BELVEDERE

REGISTRE DU COMMERCE - TUNIS N°B1110321996

IDENIFIANT UNIQUE : 0014137Q

Messieurs les actionnaires de Tunis International Bank sont invités à se réunir en Assemblée Générale Ordinaire le Jeudi 23 avril 2026 à 11h00 du matin au siège de la banque sis au 18, Avenue des Etats Unis d'Amérique, Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice 2025

2) Lecture des rapports des commissaires aux comptes pour l'exercice 2025

3) Examen et approbation du bilan et des états financiers arrêtés au 31/12/2025

4) Affectation des résultats de l'exercice 2025

5) Quitus aux administrateurs pour la gestion de l'exercice clos le 31 décembre 2025

6) Fixation des montants des jetons de présence des membres du conseil d'administration au titre de l'exercice 2025

Messieurs les actionnaires sont invités à assister personnellement à l'assemblée ou s'y faire représenter par un mandataire muni d'un pouvoir.

Tous les documents destinés à cette réunion seront tenus à leur disposition au siège de la banque, et ce, dans les délais légaux.

2026R00837SANB3

Société AMEN INVEST, Intermédiaire en bourse

Agrément BVMT N°20/94 du 21/1/1994

SA au capital social de 2.000.000 Dinars

Siège social : Immeuble AMEN BANK, Tour C, Avenue Mohamed V, Tunis

Identifiant unique : 0447308X

MF : 0447308X/A/M/000

Messieurs les actionnaires de la société AMEN INVEST sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire au siège de la société sis à Immeuble AMEN BANK, Tour C, Avenue Mohamed V, Tunis, pour le Lundi 20 avril 2026 à 9 Heures 30 Minutes à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture et Approbation du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2025.

2- Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2025.

3- Approbation des états financiers pour l'exercice 2025.

4- Approbation des opérations visées par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales.

5- Quitus pour l'exercice aux administrateurs.

6- Affectation du résultat de l'exercice 2025.

7- Nomination des administrateurs.

8- Fixation des jetons de présence.

9- Information de déclarations de fonctions en application des dispositions des articles 192 et 209 du code des sociétés commerciales.

10- Pouvoirs pour formalités.

2026400988SANB3

ACTES ADMINISTRATIFS

Avis au public

Avis au public

Le public est informé que MR BADEREEDINE AIFAOUI a présenté une demande enregistrée au siège du Gouvernorat de Kairouan sous le n°3329 en date du 24 FEVRIER 2026 en vue d'obtenir une autorisation d'exploitation d'un établissement classé de deuxième catégorie dont l'activité consiste en une huilerie sise à KTITIR BOUHAJLA du Gouvernorat de Kairouan a présenté une demande enregistrée au siège du Gouvernorat conformément aux plans annexés à la demande susvisée qui peuvent être consultés au siège de la délégation de BOUHAJLA. Toutes les réclamations que les intéressés croiraient devoir présenter contre l'exploitation de l'établissement seront reçues par le délégué de BOUHAJLA ou le Gouverneur de Kairouan dans un délai d'un mois à compter de la date d'affichage de cet avis.

Le public est informé que Mr Aymen Gafsi gérant de la société «huilerie menessa et mesk elgafsi» a présenté une demande enregistrée au siège du gouvernorat de sidi bouzid sous le n°11279/5 en date du 11 juillet 2025 en vue d'obtenir une autorisation d'installation et d'exploitation d'un établissement classé de deuxième catégorie consistant en une huilerie située à la localité dhouibet sud, prés de la route nationale n°13 au point de kilométrage n°80.000 délégation ouled hafouz du gouvernorat de sidi bouzid, conformément aux plans annexés à la demande susvisée qui peuvent être consultés au siège du gouvernorat de sidi bouzid, la délégation ouled hafouz et la commune ouled hafouz.

Toutes les réclamations ou observations relatives à l'incommodité éventuelle de l'exploitation de l'établissement projeté seront reçues par le gouverneur de sidi bouzid, délégation ouled hafouz ou le secrétaire général chargé de la gestion de la commune ouled hafouz dans un délai d'un mois à compter de la date de publication de cet avis.

Le public est informé que monsieur Bilel Medini dont le siège social est Zahret Medien délégation de Amdoun gouvernorat de Béja a présenté une demande au siège de gouvernorat de Béja sous le N°774 en date du 15 janvier 2026 en vue d'obtenir une autorisation d'installation et d'exploitation d'un établissement classé de deuxième catégorie consistant en une unité (Huilerie) (société huilerie Khmais Baccar ET FS) à la Route Ain Drahem délégation d'Amdoun et ce conformément aux plans annexes à la demande susvisée qui peuvent être consultés aux sièges du gouvernorat et aux sièges du délégation d'Amdoun.

Toutes les réclamations ou observations que les intéressés croiraient devoir présenter contre l'exploitation de l'établissement projeté seront reçues par monsieur le gouverneur de Béja ou le délégué d'Amdoun dans un délai d'un mois à compter de la date d'affichage de cet avis.

Le public est informé que monsieur Sofiene Riahi dont le siège social est Zone Industrielle Béja Nord délégation de Béja Nord gouvernorat de Béja a présenté une demande au siège de gouvernorat de Béja sous le N°2786 en date du 16 février 2026 en vue d'obtenir une autorisation d'installation et d'exploitation d'un établissement classé de deuxième catégorie consistant en une unité de stockage des bouteilles de GPL à l'adresse susvisée et ce conformément aux plans annexés à la demande susvisée qui peuvent être consultés aux sièges du gouvernorat et aux sièges du délégation de Béja Nord.

Toutes les réclamations ou observations que les intéressés croiraient devoir présenter contre l'exploitation de l'établissement projeté seront reçues par monsieur le gouverneur de Béja ou le délégué de Béja Nord dans un délai d'un mois à compter de la date Publication de cet avis.

Le public est informé que la société «AL KHAYRAT DE PRODUCTION HUILE D'OLIVE» a déposé une demande auprès du gouvernorat de Sfax le 12/12/2025 en vue d'obtenir une autorisation d'installation et d'exploitation d'un établissement classé de 2ème catégorie qui consiste à la fabrication d'huiles d'olives une HUILERIE située à CITE EL MOSTAKBAL. Délégation BIR ALI BEN KHALIFAGOUVERNORAT DE SFAX conformément aux plans annexés à la demande.

Toute réclamation contre l'ouverture de cet établissement doit être adressée à monsieur le Gouverneur de Sfax ou à monsieur le Délégué de BIR ALI BEN KHALIFA ou à monsieur le Secrétaire Général chargé des affaires de la Municipalité de BIR ALI BEN KHALIFA dans un délai d'un mois à dater du jour d'affichage de cet avis.

Les plans annexés à la demande seront communiqués au public au siège du Gouvernorat de Sfax, à la Délégation de BIR ALI BEN KHALIFA, ou à la Municipalité de BIR ALI BEN KHALIFA.

Le public est informé que Mr Yassine Zaghdoud a présenté une demande enregistrée au bureau d'ordre central du Gouvernorat de Gafsa sous le N°686 Daté du 05/03/2026 en vue d'obtenir une autorisation d'installation et d'exploitation d'un établissement classé de 2ème catégorie consistant en une Huilerie sise à Kef Darbi Délégation Gafsa Sud, Gouvernorat de Gafsa, conformément aux plans annexés à la demande sus-visée qui peuvent être consultés au siège du Gouvernorat de Gafsa ou à la Municipalité de Gafsa Sud.

Toutes les réclamations que les intéressés croiraient devoir présenter contre l'exploitation de l'établissement du dit projet doivent être présentées à Mr le Gouverneur De Gafsa ou Mr le secrétaire général chargé de la gestion des affaires de Gafsa Sud dans un délai d'un mois à compter de la date d'affichage de cet avis.

Le Public est informé que Mr Oussama Radhouani agissant pour la Société Huilerie Awled Moussa dont le siège social est situé à cité Enonour 2123 Gafsa Sud Gafsa a présenté une demande enregistrée au bureau d'ordre central du Gouvernorat de Gafsa sous le N°675 en date du 04/03/2026 en vue d'obtenir une autorisation d'installation et d'exploitation d'un établissement classé de deuxième catégorie consistant en une Huilerie sise à Al - Amaimia Délégation Sidi Aich Gouvernorat de Gafsa conformément aux plans annexes à la demande sus-visée qui peuvent être consultés au siège du Gouvernorat de Gafsa ou le secrétaire général chargé de la gestion des affaires de la Municipalité de Sidi Aich.

Toutes les réclamations que les intéressés croiraient devoir présenter contre l'exploitation de l'établissement du dit projet doivent être présentées à Mr. Le Gouverneur de Gafsa ou Mr. le secrétaire général chargé de la gestion des affaires de la Municipalité de Sidi Aich dans un délai d'un mois à compter de la date d'affichage de cet avis.

Le public est informé que la Société Nationale de Distribution des Pétroles "AGIL Energie" dont le siège social est situé à l'Avenue Med Ali Akid cité olympique 1003 El khadra - Tunis, a présenté une demande enregistrée au Ministère de l'Industrie, des Mines et de l'énergie, sous le N° A-2026-09-0201-0003787 en date du 10 Mars 2026 en vue d'obtenir une autorisation d'ouverture et d'exploitation d'un établissement classé de deuxième catégorie qui consiste en un dépôt de gaz de pétrole liquéfié en deux réservoirs fixes d'une capacité unitaire de 7 m3, implanté au centre d'élevage de volailles "El Aitha 1 et 2" exploité par la société El Mazra située à proximité de la route régionale "RR35" de la délégation de Mornag du gouvernorat de Ben Arous, conformément aux plans annexés à la demande susvisée qui peuvent être consultés aux sièges du gouvernorat de Ben Arous et de la municipalité de Mornag.

Toutes les réclamations ou observations relatives à l'incommodité éventuelle de l'exploitation de l'établissement projeté seront reçues par messieurs le Gouverneur de Ben Arous ou le secrétaire général chargé de la gestion des affaires de la municipalité de Mornag ou le directeur de la Sécurité au Ministère de l'Industrie, des Mines et de L'énergie, dans un délai d'un mois à compter de la date de publication de cet avis.

Le public est informé que la Société Nationale de Distribution des Pétroles "AGIL Energie" dont le siège social est situé à l'Avenue Med Ali Akid cité olympique 1003 El khadra - Tunis, a présenté une demande enregistrée au Ministère de l'Industrie, des Mines et de l'énergie, sous le N° A-2026-09-0201-0003788 en date du 10 Mars 2026 en vue d'obtenir une autorisation d'ouverture et d'exploitation d'un établissement classé de deuxième catégorie qui consiste en un dépôt de gaz de pétrole liquéfié en deux réservoirs fixes d'une capacité unitaire de 7 m3, implanté au centre d'élevage de volailles "Site Ettala" exploité par la société El Mazra située à proximité de la route nationale "RN36" à la localité Ettala de la délégation de Bir Mcherga du gouvernorat de Zaghouan, conformément aux plans annexés à la demande susvisée qui peuvent être consultés aux sièges du gouvernorat de Zaghouan et de la municipalité de Djebel El Ouest.

Toutes les réclamations ou observations relatives à l'incommodité éventuelle de l'exploitation de

l'établissement projeté seront reçues par messieurs le Gouverneur de Zaghouan ou le secrétaire général chargé de la gestion des affaires de la municipalité de Djebel El Ouest ou le directeur de la Sécurité au Ministère de l'Industrie, des Mines et de L'énergie, dans un délai d'un mois à compter de la date de publication de cet avis.

Le public est informé que la société "AGROLIVA" (Auparavant Asdrubal) dont le siège social est situé à la rue Habib Maazoun N°37 à Sfax ville 3000 Sfax, a présenté une demande enregistrée au ministère de l'industrie, des mines et de l'énergie sous le N° A-2026-09-0201-0004025 en date du 16 Mars 2026 en vue d'obtenir une autorisation d'ouverture et d'exploitation d'un établissement classé de deuxième catégorie consistant en une unité de conditionnement des huiles d'olives, située à proximité de la route de Menzel Chaker au Km 22 à la localité de Bir El Mellouli de la délégation de menzel chaker du gouvernorat de Sfax et ce conformément aux plans annexés à la demande mentionnée ci-dessus qui peuvent être consultés aux sièges du gouvernorat de Sfax ou de la municipalité de Menzel Chaker.

Toutes les réclamations ou observations relatives à l'incommodité éventuelle de l'exploitation de l'établissement projeté seront reçues par messieurs le gouverneur de Sfax ou le secrétaire général chargé de la gestion des affaires de la municipalité de Menzel Chaker ou le directeur de la sécurité au ministère de l'industrie, des mines et de l'énergie, dans un délai d'un mois à compter de la date d'affichage de cet avis.

Le public est informé que Mr Mohamed Zahani a présenté une demande enregistrée au bureau d'ordre central du Gouvernorat de Gafsa sous le N°687 daté du 05/03/2026 en vue d'obtenir une autorisation d'installation et d'exploitation d'un établissement classé de 2ème catégorie consistant en une Huilerie sise à Al-Amaimia Délégation Sidi Aich, Gouvernorat de Gafsa, conformément aux plans annexés à la demande sus-visée qui peuvent être consultés au siège du Gouvernorat de Gafsa ou à la Municipalité de Sidi Aich.

Toutes les réclamations que les intéressés croiraient devoir présenter contre l'exploitation de l'établissement du dit projet doivent être présentées à Mr. le Gouverneur De Gafsa ou Mr le secrétaire général chargé de la gestion des affaires de Sidi Aich dans un délai d'un mois à compter de la date d'affichage de cet avis.

DIVERS

Avis au public

AVIS

Mr. Salem El Euchi - Avocat à Grombalia - annonce avoir présenté au nom de Jahmi Smati une demande de mise à jour auprès du Tribunal Immobilier de Nabeul sous le N° 8289 pour inscrire un acte de vente s s p à son profit émanant de salah BEJI qui l'a acheté au conseil de Gouvernorat de Nabeul et ce sur le titre Foncier N°549296 Nabeul et la création d'un nouveau titre constitué par le lot n° 425 d'une superficie de 400 m² du lotissement Ettouta à Grombalia obligeant la présentation du contrat de vente signé entre le conseil de Gouvernorat de Nabeul et le domaine de l'Etat (propriété prive) pour rétablir la succession de l'origine de propriété et surmonter les difficultés conformément à l'article 17 de la Loi n° 37 de l'année 2001 en date du 10/4/2001.

Sur ce, toute Opposition ou Intervention concernant l'objet de cette demande de mise à jour doit être formulée à partir de la date de publication du présent Avis et jusqu'à la fin du délai de deux mois auprès du tribunal Immobilier de Nabeul.

Annonce Publiée aux journaux Echourouk et le Quotidien le 17/03/2026.

2026R00812DIVD2

Avis

Suite à la demande de mise à jour n° 77463, déposée au Tribunal Immobilier, le 26 juin 2023 par Radhia Ayari par le biais de son avocate Maître Imen Landari, visant à inscrire la vente émanant de l'Agence Foncière d'Habitation «AFH», en la personne de son représentant légal, au profit de Mohamed Garçi Ben Mohamed, en vertu d'un acte de vente établi le 4 août 1993 et enregistré le 6 août 1993, et à inscrire la vente émanant de Mohamed Ben Garçi Ben Mohamed Mohamed concernant la totalité du lot n°3488, couvrant une superficie de 412 m² objet du titre foncier n°45113 Tunis.

Un jugement préparatoire a été prononcé le 1er octobre 2025, ordonnant la publication de la demande de mise à jour n°77463 concernant l'inscription des deux ventes précitées dans deux journaux quotidiens dont l'un est établi en langue arabe et l'autre en langue française, sous la supervision de Monsieur le juge rapporteur, vu que le Tribunal a constaté des incohérences concernant l'identité et le nom de l'acquéreur dans les différence transactions.

En effet, l'acquéreur s'appelle «Mohamed Ben Mohamed Garçi» selon l'acte de vente établi le 4 août 1993, d'une part «Mohamed Mohamed» selon la teneur de la légalisation de sa signature et «Mohamed Ben Garçi Ben Mohamed Mohamed» selon l'acte de vente établi le 23 novembre 1993, d'autre part, ce qui a nécessité une autorisation de publication afin d'en informer le public et de permettre aux personnes habilitées de produire leurs observations.

Nous ordonnons à la requérante: Radhia Bent Mohamed Ayari de transcrire le présent extrait dans l'un des journaux quotidiens, à compter de la date de publication.

Tout intéressé pourra, dans un délai de deux mois, former devant le tribunal immobilier une opposition ou une mise en cause à l'égard de la demande en question.

2026R00820DIVD2

Déclaration de perte

Mr. Hossem Ben Najib El Imam, titulaire de la C.I.N. n° 08990108 délivrée à Tunis le 13/12/2022 déclare avoir perdu le titre de propriété n° 16399/07 du titre foncier n° 45740 à Bizerte, conformément à la déclaration sous serment signée le 27/06/2025 au registre d'état civil de Beni Khiar.

Cet article a été publié au journal Le Quotidien du 11 mars 2026.

2026R00821DIVD2

Vente de bien immobilier de la société et des associés

Société TAHA VOYAGES
Ksar hellal et Bouhjar Monastir

L'administrateur judiciaire de la Société TAHA VOYAGES informe le public qu'il compte mettre en vente un bien immobilier appartenant à la société TAHA VOYAGES à Ksar Hellal et un bien immobilier appartenant à l'associé à la société TAHA VOYAGES situé à Bouhjar Monastir.

Sous les conditions suivantes :

Valeur du bien immobilier au plus offrant.

Caution : Soixante Mille Dinars (60 000 Dt)

Dernier délai de la réception des offres le 30/04/2026

Le cahier des charges est à retirer auprès du syndic de faillite : (contre le paiement de la somme non restituable de 400 DT) auprès de Mr Makram Ben Abderrahmen dont l'adresse : Rue Commandant Bejaoui Sousse Imm Cogeb Tower B 7

Tél : 73 203 045 - 99 092 550

La visite des lieux est sur RDV après l'achat du cahier des charges.

2026S00389DIVD2

Avis

Souad ben Mohsin Karray avise qu'elle est propriétaire d'un studio d'une superficie de 86 m situé à route Mahdia km5.5 Sfax et que son titre de propriété (acte de donation daté le 10 septembre 2019) étant perdu elle veut extraire un deuxième original.

Celui qui veut porter opposition est Tenu de la déposer auprès de Maître ayadi yosra Rue des notaires Sfax dans un délai de 30 jours à compter de la date de publication du présent.

Toute opposition hors délai sera irrecevable.

2026X00386DIVD2